

I

(Communications)

COMMISSION

ÉCU (*) - UNITÉ DE COMPTE EUROPÉENNE (†)

26 mars 1979

Montant en monnaie nationale pour une unité:

Franc belge et franc luxembourgeois	39,7935	Franc suisse	2,27840
Mark allemand	2,51848	Peseta espagnole	93,1877
Florin néerlandais	2,71917	Couronne suédoise	5,90265
Livre sterling	0,661498	Couronne norvégienne	6,90247
Couronne danoise	7,00802	Dollar canadien	1,58119
Franc français	5,79750	Escudo portugais	65,1339
Lire italienne	1135,75	Schilling autrichien	18,4927
Livre irlandaise	0,661562	Mark finlandais	5,38137
Dollar des États-Unis	1,35329	Yen japonais	279,252

La Commission a mis en service un télex à répondeur automatique qui transmet à tout demandeur, sur simple appel télex de sa part, les taux de conversion dans les principales monnaies. Ce service fonctionne chaque jour à partir de 15 h 30 heures jusqu'au lendemain à 13 heures.

L'utilisateur doit procéder de la manière suivante:

- appeler le numéro de télex 23789 à Bruxelles,
- émettre son propre indicatif télex,
- former le code «cccc» qui déclenche le système de réponse automatique entraînant l'impression des taux de conversion de l'unité de compte européenne sur son télex,
- ne pas interrompre la communication avant la fin du message, signalée par l'impression «ffff».

(*) Règlement (CEE) n° 3180/78 du Conseil du 18 décembre 1978 (JO n° L 379 du 30. 12. 1978, p. 1).

(†) Décision 75/250/CEE du Conseil du 21 avril 1975 (convention de Lomé) (JO n° L 104 du 24. 4. 1975, p. 35).

Décision n° 3289/75/CECA de la Commission du 18 décembre 1975 (JO n° L 327 du 19. 12. 1975, p. 4).

Décisions du conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement des 18 mars 1975 et 30 décembre 1977.

Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO n° L 356 du 31. 12. 1977, p. 1).